



SNUDI-FO 75

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

✉ 67 rue de Turbigo, 75003 Paris

Tél : 01.44.78.54.39 / 42

Mail : snudifo75@gmail.com

Site : <http://snudifo75.com>

Cher(e)s collègues,

Le SNUDI-FO Paris organise son Assemblée générale des adhérents

Lundi 1^{er} juin 2026 à partir de 9h

À la Bourse du travail centrale, 3 rue du château d'eau, salle Croizat

Réservez dès maintenant votre journée et inscrivez-vous sans attendre à l'Assemblée Générale du SNUDI-FO 75 ! (C'est une autorisation d'absence de droit)

Adhérent AESH, si vous êtes animateur le jour de l'AG, contactez-nous !

Inscrivez-vous par mail pour recevoir votre convocation. La convocation est à envoyer à son IEN avec une demande d'autorisation d'absence (via AA1D ou via l'inspection).

Parce que l'activité de notre syndicat, son orientation, ses interventions, ce sont les syndiqués qui en décident, soyons nombreux !

Cette Assemblée Générale se tiendra dans un contexte d'offensives gouvernementales sans précédent contre l'École publique et ses personnels mais aussi contre les statuts de la Fonction Publique :

- **Carte scolaire**

Dans le cadre du budget Macron – Lecornu, des milliers de postes sont supprimés. A Paris, cette saignée d'une ampleur inédite se traduit par la suppression de 83 postes et la fermeture de 173 classes. Dans le même temps, le Ministère communique sur la baisse démographique pour annoncer « une réforme de l'organisation territoriale de l'école ». **Annulation des 173 fermetures de classes !**

- **Remplacement et fusion des brigades**

La réduction drastique des moyens humains amplifie les problèmes de remplacements. Cette année, jusqu'à 200 classes chaque jour pouvaient se retrouver sans enseignant. La création de 40 postes de brigade ne suffira pas ! **Recrutement immédiat des personnels à hauteur des besoins !**

Par ailleurs, la fusion des brigades et la création d'une zone de remplacement unique va aggraver la situation. **Non à la fusion des brigades et à la zone unique de remplacement !**

- **Inclusion**

L'acte 2 de l'école inclusive organise la casse de l'enseignement spécialisé, notamment au moyen des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS), sans tenir compte des besoins réels des élèves. Comme chaque année, de nombreux élèves en situation de handicap, bénéficiant de notifications MDPH, ont poursuivi

leur scolarité sans l'orientation et/ou l'accompagnement nécessaire. **Abandon de l'acte II de l'école inclusive.**

- **AESH**

Les personnels subissent la précarité et sont souvent contraints de cumuler les emplois. **Un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH !**

- **Loi Rilhac**

Instaurant notamment pour les directeurs « *une délégation de compétences de l'autorité académique* » et leur attribuant une « *autorité fonctionnelle* », le Loi Rilhac vise à transformer les directeurs en managers chargés et contraints de mettre en œuvre les contre-réformes ministérielles. **Abrogation de la loi Rilhac !**

- **Décharges de direction**

Malgré la très forte mobilisation des directeurs et des adjoints, le système de décharge de direction que nous connaissons à Paris n'est toujours pas pérenne. **Maintien du système de décharge de direction !**

- **Carrière**

Les refus de temps partiel, de disponibilité, de mutation dans un autre département mettent les collègues dans des situations extrêmement difficiles. **Quelles initiatives peut prendre le syndicat pour la défense des collègues ?**

- **Evaluations d'écoles**

Chronophages, inutiles et dangereuses, ces évaluations représentent un véritable danger contre nos statuts et droits collectifs. Imposées aux équipes, elles ne s'inscrivent dans aucun cadre réglementaire. **Abandon des évaluations d'écoles !**

- **Revalorisation**

Le SNUDI-FO s'est toujours prononcé contre le Pacte qui n'est qu'un plan d'explosion du cadre national de nos statuts ainsi qu'un plan de division des personnels. Il exige que les salaires soient revalorisés à hauteur de 32.5% pour palier l'augmentation du coût de la vie, particulièrement à Paris. **Revalorisation des salaires !**

Pour discuter de ces problèmes, décider ensemble des moyens d'action qui permettront de gagner sur les revendications, venez nombreux à l'AG du SNUDI-FO 75 !

